

**Séance extraordinaire du 16 décembre 2011****20 heures****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du Maire.

**1.1** Lecture et adoption de l'ordre du jour.**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1** Présentation du budget.**2.2** Adoption du budget 2012.**2.3** Résolution décrétant les taux de taxation pour l'année 2012.**2.4** Règlement 440-2011 déterminant la tarification pour l'exercice 2012 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité.**2.5** Adoption du programme triennal d'immobilisation de 2012 à 2014.**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS SUR LE BUDGET****4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROCÈS-VERBAL****1**

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **16 décembre 2010 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents et Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers:

Paul Malouf                      Gilles Robillard  
Louise Houle Richard      Lise Villeneuve                      Pierre Paquin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Monsieur Robert Johnson, conseiller a motivé son absence.

Environ 10 personnes assistent à l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

**1.1****298-12-2011****Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté par les membres du conseil.

**Adoptée**

**2.****DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1****Présentation du budget.**

Monsieur Jacques Maillé, directeur général présente le budget 2012.

**2.2****299-12-2011****Adoption du budget.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget pour l'année 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le budget selon ce qui suit :

**Revenus**

Revenus de taxes	2 264,700 \$
Tarification Services municipaux	269,900 \$
Autres revenus de sources locales	539,950 \$
Transferts	395,427 \$
<b>Somme totale des revenus</b>	<b>3 469,977 \$</b>

<b>Évaluation</b>	<b>279 976,000 \$</b>
Taxes foncières	0,5300/100 \$
Service de la dette	0,0360/100 \$
Sûreté du Québec	0,0965/100 \$
Quotepart MRC	0,0590/100 \$
Réfection des chemins	0,0700/100 \$
Règlement d'emprunt numéro 431-2010 chemin de la Marquise Quote part 25 % à l'ensemble des contribuables	0,0024/100 \$
<b>Total</b>	<b>0,7939/100 \$</b>

**Dépenses****Administration générale**

Législation	110 227,00 \$
Gestion financière et administrative	453 615,00 \$
Évaluation	71 827,00 \$
Autres dépenses d'administration	64 762,00 \$
<b>Total de l'administration</b>	<b>700 431,00 \$</b>

**Sécurité publique**

Service de Police	269 195,00 \$
Sécurité Nautique	23 610,00 \$
Service Incendie	204 505,00 \$
Désincarcération	24 300,00 \$
Premiers répondants	16 000,00 \$

Barrage, quai et ancrage	9 220,00 \$
<b>Totale sécurité publique</b>	<b>546 830,00 \$</b>
<b>Transport</b>	
Travaux publics et déneigement	556 174,00 \$
Réseau d'éclairage et transport adapté	31 765,00 \$
<b>Total du transport</b>	<b>587 939,00 \$</b>
<b>Hygiène du milieu</b>	
Analyse d'eau potable	4 000,00 \$
Enlèvement matières non recyclables et recyclables	386 750,00 \$
Embarcation et quai	32 600,00 \$
<b>Total hygiène du milieu</b>	<b>423 350,00 \$</b>
<b>Urbanisme et mise en valeur du territoire</b>	
Urbanisme et mise en valeur	410 593,00 \$
<b>Total urbanisme et mise en valeur du territoire</b>	<b>410 593,00 \$</b>
<b>Sports, loisirs et culture</b>	
Plage, parcs, patinoire et pistes	114 835,00 \$
Bibliothèque	35 000,00 \$
<b>Total sports, loisirs et culture</b>	<b>149 835,00 \$</b>
<b>Frais de financement et immobilisation</b>	<b><u>650 999,00 \$</u></b>
<b>Somme totale des dépenses</b>	<b>3 469 977,00 \$</b>

QUE le budget tel que décrit ci-haut soit adopté;

**Adopté**  
c.c. Trésorerie

**2.3**

300-12-2011

**Résolution décrétant les taux de taxation pour l'année 2012.**

CONSIDÉRANT le budget adopté par le conseil au cours de la présente séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon décrète ce qui suit;

QUE la taxe foncière générale applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,5300 cent par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 13 septembre 2011;

QUE la taxe foncière sur le service de la dette applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,0360 cents par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 13 septembre 2011;

QUE la taxe foncière recueillie pour payer les revenus de la Sûreté du Québec, applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,0965 cents par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 13 septembre 2011;

QUE la taxe foncière recueillie pour payer la Quote-part à la MRC applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,0590 cents par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 13 septembre 2011;

QUE la taxe foncière recueillie pour payer la réfection des chemins applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à 0,0700 cents par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 13 septembre 2011;

QUE la taxe foncière recueillie pour payer le remboursement en capital et intérêt de 25 % des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le règlement numéro 431-2010 pour l'acquisition du chemin de la Marquise applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,0024 cents par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 13 septembre 2011;

QUE les taxes de secteur du chemin de la Marquise, des chemins de la baie Yelle ainsi que la rue Simon soient imposées et prélevées selon les dispositions des règlements 431-2010 et 362-2002;

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**2.4**

301-12-2011

**Règlement 440-2011 déterminant la tarification pour l'exercice 2012 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité.**

Monsieur le conseiller, **Paul Malouf** demande la dispense de lecture du règlement étant donné que la copie de règlement a été remise à chaque conseiller.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation du règlement a dûment été donné lors de la séance du 2 décembre 2011;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adoptent le règlement 440-2011 déterminant la tarification pour l'exercice 2012 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Directeur en bâtiment-environnement et urbanisme, Éric Bordeleau

**2.5**

302-12-2011

**Adoption du programme triennal d'immobilisation de 2012 à 2014.**

CONSIDÉRANT les projets du conseil;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le programme triennal d'immobilisation décrit ci-après pour les années 2012-2013-2014 lequel totalise des projets d'investissements de l'ordre de 1 218,000 \$, dont la réfection de trois (3) kilomètres de route par année représentant la somme de 406,000 \$ par année subventionnée en partie par la taxe d'accise.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**3.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Un citoyen demande pourquoi le budget des premiers répondants a été réduit. La raison est que le directeur du service des incendies a restructuré ce département. La qualité du service ne sera pas affectée. Un autre demande pourquoi un budget au montant de 10 000,00 \$ a été affecté pour la sécurité nautique. Une entente sera signée avec la Sûreté du Québec afin de mieux faire respecter la réglementation sur les lacs Simon et Barrière, au cours de la période estivale. Un autre demande le pourcentage d'augmentation de la quote-part de la MRC. L'augmentation est de 6.8 %. Un dernier citoyen demande ce que le conseil entend faire avec le surplus accumulé. Le conseil regarde la possibilité de construire un centre multifonctionnel qui abritera l'administration, et ce, en fonction de la capacité de payer des citoyens.

**4.**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

303-12-2011

**Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement.

QUE la séance soit levée à 20 h 30

**Adoptée**

---

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC  
Maire

---

Jacques Maillé  
Directeur général